# Caisse d'Epargne d'Aubonne

Société coopérative



# **RAPPORT DE GESTION 2019**





## **RAPPORT DE GESTION 2019**

182<sup>E</sup> EXERCICE

Banque fondée en 1837

# **SOMMAIRE**

ORGANES DE LA BANQUE	3
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
INFOGRAPHIES	8
FONDATION DU 175 <sup>ÈME</sup> DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE	12
COMPTES ANNUELS	15
ANNEXES AUX COMPTES	21
1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES ET RISQUES	22
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	28
3. INFORMATIONS RELATIVES AU HORS-BILAN	33
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	34
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	36
DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITÉS	38

## **ORGANES DE LA BANQUE**

#### Conseil d'administration

Jean-Christophe DE MESTRAL Président Terme du mandat 2021

Jean-Philippe EGGER Terme du mandat 2023 Vice-président

Terme du mandat 2020 Jean-Marie SURER Secrétaire

Jean-Marc FAVRE Membre Terme du mandat 2020

Eric MÜLLER Membre Terme du mandat 2022

Direction

**Olivier THIBAUD** Directeur

Fabio MOSENA Directeur

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne Terme du mandat 2020

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

#### Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la Caisse d'Epargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités;
- repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement;
- améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

#### Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni 22 fois en séance ordinaire. En outre le Conseil a participé à une retraite d'une journée qui lui a permis d'approfondir certains sujets stratégiques, notamment la gestion des risques.

Les membres de la Direction générale participent à toutes les séances du Conseil ainsi qu'aux retraites. Jean-Christophe de Mestral, Suisse Diplôme de physique (OU, Angleterre) Diplôme fédéral d'analyste financier Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il débute auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortunes. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le Conseil d'administration de la Banque Eric Sturdza, Genève, en 2017. Il est également municipal à la commune d'Aubonne depuis 2011.

Jean-Philippe Egger, Suisse Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il officie comme Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

#### Jean-Marie Surer, Suisse

#### Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. Dès 1990, il est conseiller communal à Bière, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il assure la présidence en 2006-2007 et la présidence du groupe libéral puis libéral-radical de 2007 à 2015. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

#### Jean-Marc Favre, Suisse

#### Licence HEC de l'Université de Lausanne Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il a exercé différentes fonctions au sein du Private Banking. Depuis 2018, il est responsable de la conformité fiscale au sein de BRP Tax SA, société du groupe BRP actif dans l'implémentation de solutions pragmatiques auprès des établissements bancaires et financiers dans leur gestion des contraintes réglementaires. Il préside le comité d'audit de la Banque.

#### Eric Müller, Suisse

#### Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014 où il siège comme membre. Fortement impliqué au profit de sa région, il a siégé au conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a été membre ou président de divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture. Actuellement, il préside encore l'Association du Réseau agro-écologique d'Aubonne et environs et siège au Conseil d'administration de la Société électrique des forces de l'Aubonne.

#### Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2019, la Direction générale est composée de deux membres disposant des mêmes pouvoirs.

#### Olivier Thibaud, Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'État Charles-Louis Rochat, alors chef du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

#### Fahio Mosena Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne De 1987 à 1992, il a travaillé chez Givaudan SA au sein du marketing groupe puis comme trésorier. De 1993 à 1998, il a travaillé au sein de Coca-Cola Suisse et a notamment contribué à la fusion des diverses entités autonomes. De 1998 à 2014, il a travaillé dans différentes banques et négociants qui lui ont permis d'acquérir des compétences dans les domaines du Private Banking, du Compliance, des Finances et de l'IT. Il a rejoint la Banque en 2015 en tant que directeur.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### Environnement économique

Le temps passe mais rien ne change ou presque. Ces dernières années, les éléments qui pèsent sur l'environnement économique sont restés étonnamment stables tout comme l'attitude des pays. Les États-Unis profitent d'une position dominante pour tenter d'imposer leurs vues à tous leurs partenaires commerciaux, les Chinois relèvent le gant et le reste du monde s'agite pour préserver ce qui peut l'être. Résultat pour 2019 : une année de tous les mécontentements, mis à part, et c'est une contradiction notable, la performance plutôt remarquable des marchés boursiers.

Mécontentement en termes de prospérité puisque tant la croissance du produit brut mondial (+2.3 %) que la croissance du commerce mondial (+0.3 %) sont tombés à leur plus bas niveau depuis dix ans, mais également en termes de qualité de la croissance économique, en particulier sur un plan social, dans un contexte d'inégalités de plus en plus marquées. Ainsi, même si la plupart des pays les plus défavorisés ont vu la croissance de leur PIB s'accélérer, les revenus réels moyens sont aujourd'hui inférieurs à ceux de 2014 pour un tiers d'entre ceux qui dépendent de la production de produits de base.

La faute, entres autres, à des politiques monétaires plus qu'accommodantes qui n'arrivent plus à stimuler les investissements plombés par l'incertitude et le manque de confiance des entreprises et par le fait que la dette accumulée ces dernières années sert davantage à acquérir des actifs financiers qu'à accroitre et/ou renouveler des capacités de production.

La Suisse n'a pas échappé à cette situation. Même si le SECO annonce une croissance de 0.9 % du PIB pour 2019, on constate cependant des différences marquées suivant les secteurs. L'exportation souffrant finalement plus du manque de dynamisme de ses marchés habituels que de la force du franc suisse.

#### **Perspectives**

«Fragile, à manipuler avec précaution!», comme l'a si joliment dit la Banque mondiale. Ainsi pouvait-on résumer les différentes perspectives économiques publiées à fin 2019. Avec la pandémie vécue depuis le début d'année, le tableau s'est assombri et tout le monde s'attend désormais à un ralentissement de la croissance de toutes les économies.

Il n'en reste pas moins que les problématiques

liées aux désaccords commerciaux, au niveau élevé de la dette, aux risques géopolitiques, au protectionnisme, à l'inadéquation des politiques budgétaires des États et à l'intensification des troubles sociaux seront toujours d'actualité en 2020.

En tant que petit acteur local n'ayant aucune prise sur les perspectives citées, la Caisse d'Epargne d'Aubonne devrait tout de même bénéficier, cette année encore, d'une économie vaudoise solide. La consommation des ménages devrait être stable tout comme l'activité du secteur de la construction.

#### Conditions-cadres légales

Après deux ans de travail concernant l'adéquation de la règlementation aux risques représentés par les différents acteurs du marché financier, la FINMA a présenté au Conseil fédéral le résultat des réflexions menées par plusieurs groupes de travail auxquels les banques ont activement participé. Après quelques retouches, les Chambres ont validé ce processus fin 2019 et modifié plusieurs lois en conséquence. Pour les banques de notre catégorie, il devrait en résulter un allègement de certaines procédures, néanmoins sans impact sur la qualité du contrôle, de nos fonds propres ainsi que la solidité de notre bilan.

#### Clientèle

Le Conseil d'administration veille à assurer une stratégie en adéquation aux évolutions du marché avec pour principal objectif de conserver la confiance de sa clientèle tant au niveau du développement des affaires hypothécaires que des dépôts.

La Banque est présente localement en support à l'économie régionale, avec une attention particulière à l'activité agricole et viticole ainsi qu'à l'artisanat, représentés par des entreprises familiales principalement.

Les pressions de plus en plus marquées sur la finance verte afin d'encourager l'investissement du secteur financier dans les produits durables génèreront de nouvelles opportunités pour notre Établissement et notre région.

#### Risques

La Banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels

et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Aussi la Direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration.

Dans ce domaine, le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité :
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques:
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés ainsi que leur couverture selon les prescriptions de l'Ordonnance sur les fonds propres qui transposent les accords de Bâle III.

#### Résultats

Poursuivant sur sa lancée des exercices précédents, la Caisse d'Epargne d'Aubonne présente à nouveau d'excellents résultats qui lui permettent de poursuivre la consolidation de ses fonds propres qui augmentent ainsi de 8.6 %. Les avances à la clientèle ont crû de 9.8 % et les dépôts de la clientèle de 7.9 %. Le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle s'élève ainsi dorénavant à 107.8 %. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 8.1% à CHF 438 millions.

La bonne marche des affaires et un contrôle strict des coûts a permis de faire encore progresser le résultat opérationnel en 2019. En hausse de 15.0%, il s'est élevé à plus de CHF 4 millions. La marge brute d'intérêt est ainsi restée stable à

1.8 %, ce qui est fort honorable compte tenu de la situation sur les taux d'intérêts et de la concurrence active. Au vu de ces résultats, il a été décidé de continuer de renforcer nos fonds propres par une dotation conséquente à la réserve pour risques bancaires de CHF 3 millions. Le bénéfice net, après dotation aux réserves, est en hausse de 0.5 % par rapport à l'exercice précédent.

#### Personnel

L'effectif opérationnel total de la Banque est resté stable en 2019. Il s'élève toujours à 11 personnes ou 10.6 en équivalent plein temps.

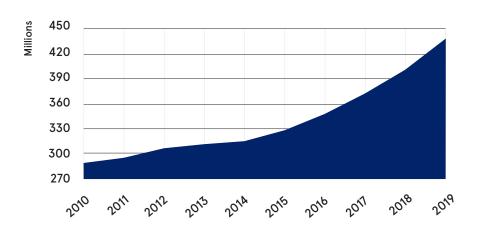
#### Conclusion

Nous avions conclu notre rapport 2018 en mentionnant la fierté éprouvée par le 1er rang obtenu dans l'analyse des indicateurs de performance menée par l'Institut de services financiers Zoug (IFZ) de l'Université des sciences appliquées de Lucerne auprès de 93 établissements helvétiques allant des banques régionales aux plus importantes banques cantonales. Le fait de s'être vu à nouveau attribué le 1er rang pour les années 2015 à 2018 nous conforte dans la politique suivie. Il démontre qu'en ces temps de changement et d'arrivée de nouveaux intervenants, le modèle d'affaire développé par notre Banque régionale, axé sur la proximité, les relations humaines et la rapidité décisionnelle, conserve son sens sur la place financière suisse d'aujourd'hui. Cependant un tel résultat n'aurait été possible sans la confiance et la fidélité que nous témoignent nos clients ainsi que l'engagement sans faille de la Direction et du personnel de la banque. Soyez en tous sincèrement remerciés.

Le Conseil d'administration

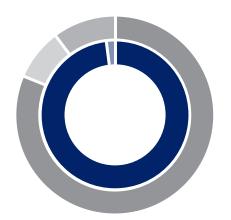
## **INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN**

#### Taille du bilan



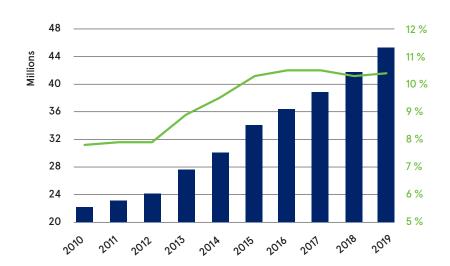
#### Structure du bilan 2019

- Actifs circulants
- Actifs immobilisés
- Passifs court terme
- Passifs long terme
- Passifs capitaux propres



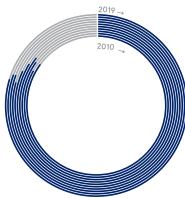
### Fonds propres

- Fonds propres
- Quote-part au bilan



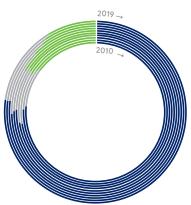
## Créances sur la clientèle (Montant brut)





## Engagements envers la clientèle (Montant brut)



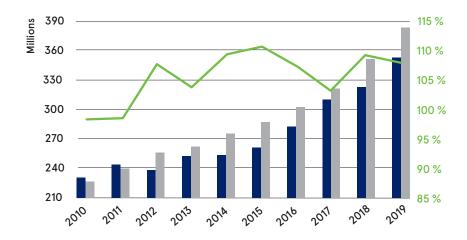


Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant net)

Crédits

Depôts

Ratio de couverture

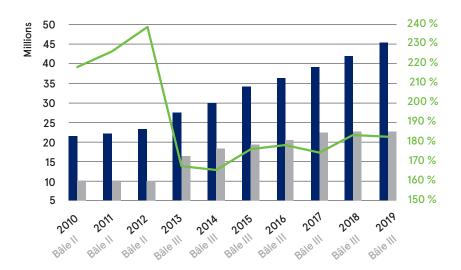


Taux de couverture des fonds propres

■ Fonds propres

Besoin

Couverture



# INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Structure des produits

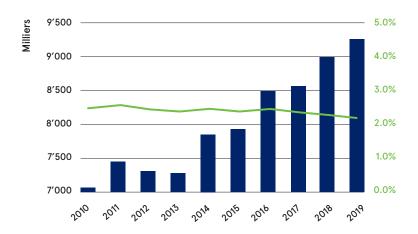
- Opérations d'intérêts
- Opérations de commissions
- Opérations de négoce
- Autres résultats ordinaires



#### Rendement des actifs

■ Produit des intérêts

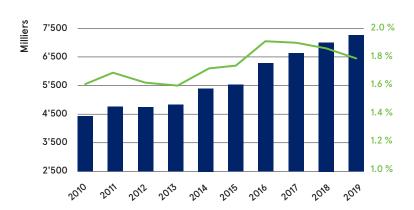
Rendement



### Marge brute d'intérêts

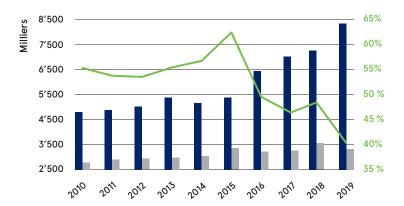
Résultats op. intérêt

Marge brute



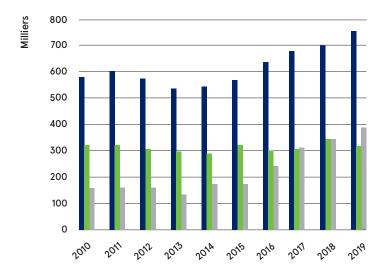
## Produits vs Charges d'exploitation

- Produits
  - Charges d'exploitation
- Cost/Income

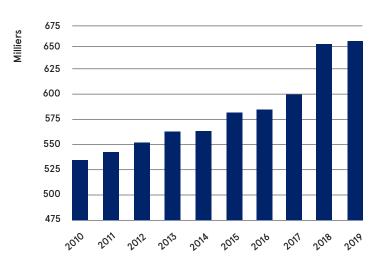


Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

- Produits par EPT
- Charges/EPT
- Résultat opérationnel/EPT



Bénéfice net annuel



# FONDATION DU 175 ÈME DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Epargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social pour n'en citer que quelques-uns.

S'inspirant de la vocation locale de sa génitrice, la Fondation ne peut récompenser que des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. Forte de cette contrainte non négligeable, la Fondation s'intéresse ainsi aussi bien à des entités bien implantées qu'à des personnes qui se distinguent par leur démarche.

Cette diversité se retrouve dans la liste des récipiendaires de ces dernières années :

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Fasso.

Sophie Croisier, jeune éleveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS.

L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté.

Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et de convivialité.

Le Petit Ensemble des Écoles de Musique d'Aubonne, Saint-Livres et Etoy, qui permet, depuis 15 ans, à des jeunes entre 7 et 18 ans d'apprendre à jouer en groupe dès la deuxième année d'étude d'un instrument cuivre et percussion.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région, qui permettent aux jeunes de s'investir pour le bien public tout en assurant la formation et la relève d'un corps de volontaires.



Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région étaient venus en nombre à la remise de leur prix, en décembre 2019.

# **COMPTES ANNUELS 2019**

# **BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018**

En milliers de CHF

Actifs	Annexe	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Liquidités		64'967	37'140	27'827
Créances sur les banques		12'360	38'559	-26'199
Créances sur la clientèle	2.1.	73'834	64'259	9'575
Créances hypothécaires	2.1.	279'751	257'863	21'888
Immobilisations financières	2.2.	5'594	5'874	-280
Actifs de régularisation		45	43	2
Immobilisations corporelles	2.3.	1'421	1'573	-152
Autres actifs	2.4.	258	214	44
Total des actifs		438'230	405'525	32'705
Total des créances subordonnées		1'250	1'250	-
Passifs				
Engagements envers les banques		3'000	3'001	-1
Engagements résultant de dépôts de la clientèle		348'378	317'749	30'629
Obligations de caisse		32'761	33'526	-765
Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettre de gage	2.5.	5'300	6'800	-1'500
Passifs de régularisation		1'398	1'417	-19
Autres passifs	2.4.	409	358	51
Provisions	2.8.	1'620	915	705
Réserve pour risques bancaires généraux	2.8.	25'000	22'050	2'950
Réserve légale issue du bénéfice		19'705	19'055	650
Bénéfice reporté		4	2	2
Résultat de la période		655	652	3
Total des passifs		438'230	405'525	32'705
Total des engagements subordonnés		-	-	-
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2.1./3.1.	493	461	32
Engagements irrévocables	2.1.	29'409	10'967	18'442
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	507	507	-

# **COMPTES DE RÉSULTAT 2019 ET 2018**

En milliers de CHF

## Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Produits des intérêts et des escomptes	4.2.	9'112	8'794	318
<ul> <li>Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières</li> </ul>		160	188	-28
Charges d'intérêts	4.2.	-1'906	-1'888	-18
Résultat brut des opérations d'intérêts		7'366	7'094	272
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		416	-29	445
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		7'782	7'065	717
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
• Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		-	-	-
· Produits des commissions sur les opérations de crédit		206	109	97
Produits des commissions sur les autres prestations de service		199	206	-7
Charges de commissions		-50	-52	2
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		355	263	92
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.1.	112	118	-6
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	-	-
Résultat des immeubles		24	24	-
Autres produits ordinaires		84	20	64
Autres charges ordinaires		-13	-186	173
Sous-total autres résultats ordinaires		95	-142	237
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	4.3.	-1'890	-1'922	32
Autres charges d'exploitation	4.4.	-1'461	-1'621	160
Sous-total charges d'exploitation		-3'351	-3'543	192
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-210	-223	13
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-705	-	-705
Résultat opérationnel		4'078	3'538	540
Produits extraordinaires	4.5.	-	_	_
Charges extraordinaires	4.5.	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-2'950	-2'150	-800
Impôts	4.6.	-473	-736	263
Bénéfice de l'exercice		655	652	3

# **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

En milliers de CHF

Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)

	20° Sources de fonds	19 Emplois de fonds	2018 Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	655	-	652	-
<ul> <li>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</li> </ul>	2'950	-	2'150	-
<ul> <li>Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte</li> </ul>	-	417	29	-
<ul> <li>Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corpo- relles et valeurs immatérielles</li> </ul>	210	-	223	-
Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	730	25	-	-
Comptes de régularisation actifs	-	2	15	-
Comptes de régularisation passifs	-	19	70	-
Solde du financement interne	4'545	463	3'139	_
Flux de fonds des mutations des im	nmobilisations	corporelles		
• Immeubles	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	58	-	197
Solde des mutations des immobilisations corporelles	-	58	-	197

## Flux de fonds de l'activité bancaire

	2019	Formlain de ferrido	2018	Familia de Sec. 1
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an )  • Engagements envers les banques		_	_	_
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-	_	_	_
Obligations de caisse	2'313	-	588	-
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	1'500	2'000	-
Autres engagements	-	-	-	-
Créances sur les banques	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Créances hypothécaires	-	-	-	-
Immobilisations financières	350	-	1'450	-
Autres créances	-	-	-	-
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	1	-	1	-
· Engagements résultant des dépôts de la clientèle	30'629	-	30'909	-
Obligations de caisse	-	3'078	-	731
· Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-	-	-
Autres engagements	51	-	-	283
Créances sur les banques	26'199	-	-	18'751
Créances sur la clientèle	-	9'623	-	2'655
Créances hypothécaires	-	21'423	-	9'375
Immobilisations financières	-	71	176	-
Autres créances	-	45	-	55
Solde de l'activité bancaire	59'543	35'740	35'124	31'850
Etat des liquidités	-	27'827	-	6'216
Total	64'088	64'088	38'263	38'263

# **EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN**

En milliers de CHF

	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice de l'exercice	655	653
Bénéfice reporté	5	2
Bénéfice au bilan	660	655
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	-	-
Total à la disposition de l'assemblée générale	660	655
Proposition du Conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-655	-650
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-
Report à nouveau	5	5

# **ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

En milliers de CHF

Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risques bancaires généraux	Réserve facultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
-	19'055	22'050	2	-	652	41'759
-	650	-	2	-	-652	-
-	-	2'950	-	-	-	2'950
-	-	-	-	-	655	655
-	19'705	25'000	4	-	655	45'364
	social	social légale issue du bénéfice  - 19'055 - 650	social légale issue du bénéfice pour risques bancaires généraux  - 19'055 22'050  - 650 2'950	social légale issue du bénéfice bancaires généraux facultative issue du bénéfice et généraux bénéfice et bénéfice reporté  - 19'055 22'050 2  - 650 - 2  - 2'950	social légale issue du bénéfice risques bancaires généraux lénéfice reporté la le	social légale issue du bénéfice risques bancaires généraux bénéfice reporté  - 19'055 22'050 2 - 652 - 650 - 2652 - 2'950 655

La Banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.

# **ANNEXES AUX COMPTES 2019**

# 1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

# 1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Caisse d'Epargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

#### 1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

#### 1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclement individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

#### 1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

#### 1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieu-

rement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5 % sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

#### 1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2019, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

#### 1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

#### 1.2.1.5. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et dont la valeur dépassent CHF 10'000-. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence : à savoir:

Véhicules et informatique 3 ans Equipement de bureau 4 ans **Immeubles** 25 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque. Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

#### 1.2.1.6. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles.

Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

#### 1.2.1.7. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

#### 1.2.1.8. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

#### 1.2.1.9. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- · les provisions pour impôts par la rubrique «Impôts»;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »;

les autres provisions par la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes», à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique «Charges de personnel».

#### 1.2.1.10. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

#### 1.2.1.11. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

#### 1.2.1.12. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

#### 1.2.1.13. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

#### 1.2.1.14. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

#### 1.2.2. Modifications des principes

de comptabilisation et d'évaluation

Les chiffres de l'exercice de référence et le précédent sont comparables et ne font l'objet d'aucune modification des principes de comptabilisation et d'évaluation.

#### 1.2.3. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

#### 1.2.4. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
USD	0.9654	0.9835
EUR	1.0849	1.1266
GBP	1.2756	1.2560

#### 1.3. Gestion des risques

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, commerciaux, de marché, de crédit et opérationnels. L'ensemble de ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont:

- la connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

 maintenir uniquement des positions dont on connait et peut gérer les risques;

- · maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé;
- évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, régulatoire et de réputation.

Le Conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque.

#### 1.3.1. Risques stratégiques et commerciaux

Tout changement notoire de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut compromettre les décisions d'affaires prises.

#### 1.3.2. Risques de crédit

#### 1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

#### 1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbançaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

#### 1.3.3. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide du progiciel Focus ALM.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

#### 1.3.4. Autres risques de marché

#### 1.3.4.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte dans le progiciel Focus ALM.

#### 1.3.4.2. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

#### 1.3.5. Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

#### 1.3.6. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

# 1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### 1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

#### 1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

#### 1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

## 1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

#### 1.5. Évaluation des sûretés de crédit

#### 1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

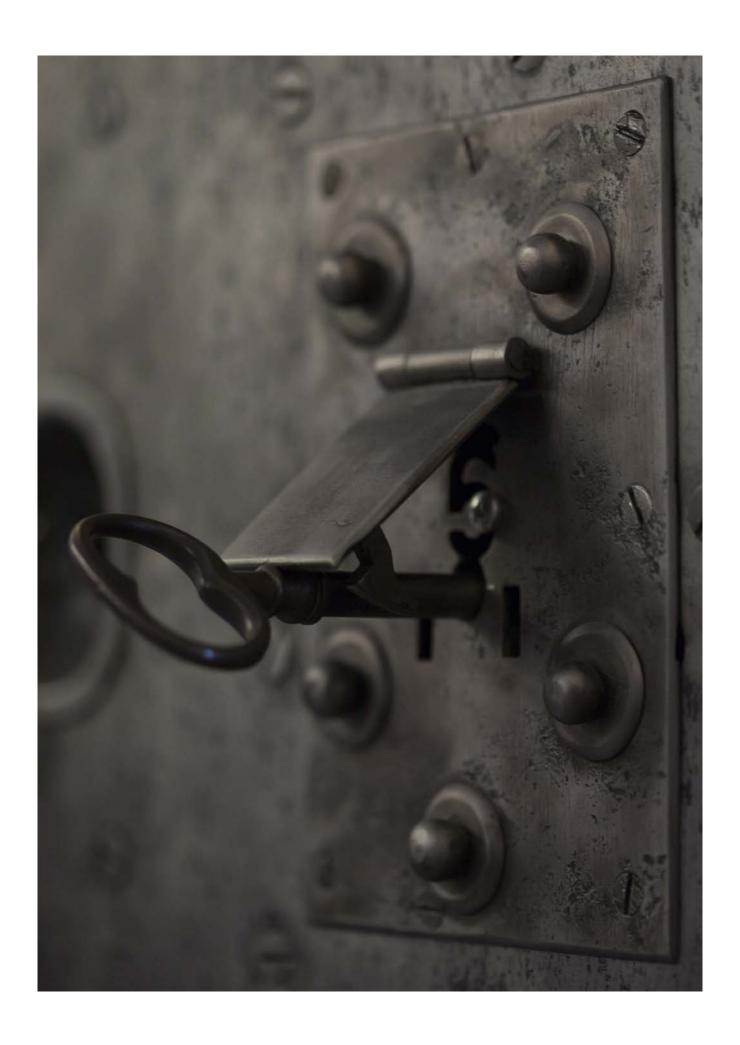
#### 1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

## 1.6. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2019, date du bilan de la Banque.



## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

## 2.1. Couverture des créances et opérations hors bilan

Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Créances sur la clientèle		58'138	2'018	14'049	74'205
Créances hypothécaires					
· immeubles d'habitation		235'571	-	-	235'571
• immeubles agricoles		28'493	-	-	28'493
immeubles commerciaux		24'667	-	-	24'667
artisanat et industrie		609	-	-	609
• autres		-	-	-	-
Total des prêts (avant compensation avec les correctifs)	31.12.2019	347'478	2'018	14'049	363'545
	31.12.2018	317'253	2'392	12'854	332'499
Total des prêts (après compensation avec les correctifs)	31.12.2019	337'598	2'008	13'979	353'585
	31.12.2018	306'952	2'380	12'790	322'122
Hors bilan					
Engagements conditionnels		-	457	36	493
Engagements irrévocables		27'057	160	2'192	29'409
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		-	507	-	507
Crédits par engagement					
Total du hors bilan	31.12.2019	27'057	1'124	2'228	30'409
	31.12.2018	8'875	920	2'140	11'935
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31.12.2019	21'071	12'929	8'142	8'142
	31.12.2018	19'131	10'417	8'714	8'714

### 2.2. Immobilisations financières

Répartition des immobilisations financières	VALEUR COMPTABLE JUSTE VALEUR			VALEUR
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Titres de créance	4'415	4'708	4'470	4'755
<ul> <li>dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance</li> </ul>	-	-	-	-
dont disponibles à la revente	4'415	4'708	4'470	4'755
Titres de participation	1'179	1'166	2'130	2'000
<ul> <li>dont participations qualifiées (10 % des voix ou du capital)</li> </ul>	-	-	-	-
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
Total	5'594	5'874	6'600	6'755
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

### Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	834	868	241	-	3 651

La Banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA. Les obligations de caisse de banque sont toutes dans la catégorie «sans notation».

# 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

## 2.3. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2018	Investissements Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.2019
Immeubles						
• à usage de la Banque	2'035	-1'520	515	-	-26	489
autres immeubles	1'065	-213	852	-	-43	809
Softwares	2'217	-2'217	-	-	-	-
Autres immobilisations	1'344	-1'140	204	58	-140	122
Total des immobilisations corporelles	6'661	-5'090	1'571	58	-209	1'420

2.4. Autres actifs et autres passifs	31.12.2019	31.12.2018
Autres actifs		
Compte de compensation	-	-
Impôts indirects	258	214
Actifs divers	-	-
Total des autres actifs	258	214
Autres passifs		
Compte de compensation	-	-
Impôts indirects	378	358
Coupons et obligations de caisse non encaissés	31	-
Autres engagements	-	-
Passifs divers	-	-
Total des autres passifs	409	358

## 2.5. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2019		31.12.2018	
Actifs nantis/cédés	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	9'140	5'300	12'903	6'800

## 2.6. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

Couverture 31.12.2019 Non audité	Cotisations payées 2019	Imputations charges personnel 2019	Imputations charges personnel 2018
-	-	-	-
-	-	-	-
110%	295	205	194
-	295	205	194
	31.12.2019 Non audité - - - 110%	31.12.2019 payées 2019 Non audité 110% 295	31.12.2019 payées 2019 charges Non audité personnel 2019   - 110% 295 205

Tous les collaborateurs de la Banque sont affiliés à une institution de prévoyance. Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

À la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la Banque.

#### 2.7. Parties liées

	CRÉA	ANCES	ENGAGEMENTS		
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	
Affaires d'organes	6'732	6'150	2'185	1'767	

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire. Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.8. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

	Etat au 31.12.2018	Utilisation conforme au but	Reclassifications	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2019
<u>Provisions</u>				de resultat	resultat	
Impôts latents	-	-	-	-	-	-
Engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-
Risques de défaillance (hors bilan)	-	-	-	-	-	-
Autres risques d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Restructurations	610	-	-	580	-25	1'165
Autres provisions	305	-	-	150		455
Total des provisions	915	_	-	730	-25	1'620
Réserves pour risques bancaires généraux	22'050	-	-	2'950	-	25'000
Corrections de valeur						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	8'714	-	-	-	-572	8'142
Corrections de valeur pour les risques latents	1'663	-	-	155	-	1'818
Corrections de valeur pour risques de défaillance et						
risques pays	10'377	-	-	155	-572	9'960

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils. Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.9. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger.

#### 2.10. Structure des échéances des instruments financiers

Actifs/Instruments financiers	Àvue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
Liquidités	64'967	-	-	-	-	-	-	64'967
Créances sur les banques	12'360	-	-	-	-	-	-	12'360
Créances sur la clientèle	309	71'325	-	1'200	1'000	-	-	73'834
Créances hypothécaires	798	272'695	2'574	3'684	-	-	-	279'751
Immobilisations financières	1'179		1'000	2'250	1'165	-	-	5'594
<b>Total</b> 31.12.2019	79'613	344'020	3'574	7'134	2'165	-	-	436'506
31.12.2018	78'276	316'395	391	2'074	5'709	850	-	403'695
Fonds étrangers/instruments f	inanciers	i						
Engagements envers les banques	-	3'000	-	-	-	-	-	3'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	102'104	246'274	-	-	-	-	-	348'378
Obligations de caisse	-	-	2'156	2'257	22'327	6'021	-	32'761
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	-	-	1'000	1'800	2'000	500	-	5'300
<b>Total</b> 31.12.2019	102'104	249'274	3'156	4'057	24'327	6'521	-	389'439
31.12.2018	96'556	224'194	2'058	6'933	23'761	7'574	-	361'076

# **3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN**

En milliers de CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de couverture de crédit et similaires	158	163
Autres engagements conditionnels	335	298
Total des engagements conditionnels	493	461

# 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers de CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce	31.12.2019	31.12.2018
Opérations sur billets et devises	112	118
4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs		
Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.		
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	103	2
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	-	_
4.3. Charges de personnel		
Appointements (employés et organes)	1'495	1'546
Prestations sociales	343	321
Autres charges de personnel	52	55
Total des charges de personnel	1'890	1'922
4.4. Autres charges d'exploitation		
Coût des locaux	63	60
Coûts de l'informatique et de la communication	636	814
Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations	31	35
Honoraires de la révision externe	104	105
Honoraires de la révision interne	14	11
Autres charges d'exploitation	613	596
Total des autres charges d'exploitation	1'461	1'621

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées 74.40.0040

	31.12.2019	31.12.2018
Produits extraordinaires		
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	-	-
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Divers produits extraordinaires	-	-
Total des produits extraordinaires	-	_
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	2'950	2'150
Constitution d'autres provisions	-	-
Diverses charges extraordinaires	-	-
Total des charges extraordinaires	2'950	2'150

#### Pertes significatives

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

Dissolutions significatives de réserves latentes Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 2'950 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Aucune correction de valeur n'a entrainé la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents	31.12.2019	31.12.2018
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	473	736
Constitution de provisions pour impôts latents	-	_
Total des impôts	473	736
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	11.6%	20.8%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. 021 310 23 23 Fax 021 310 23 24 www.bdo.ch BDO SA Biopôle - Epalinges Case postale 7690 1002 Lausanne

#### Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des sociétaires de la

#### Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Oninion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art.11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al.1 ch.3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 04 mars 2020

BDO SA





Expert-réviseur agréé Auditeur responsable

Damien Repond

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO



# **DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN** AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITÉS

selon Circ. FINMA 2016/1 (publication partielle selon Cm 15 ss)

Fonds propres pris en compte         45'364         41'759           Fonds propres de base durs (CETI)         45'364         41'759           Fonds propres de base supplémentaires (ATI)         -         -           Fonds propres de base (TI)         45'364         41'759           Fonds propres complémentaires (TZ)         -         -           Fonds propres minimaux         Approche utilisée         17'023         15'627           Risques de crédit         Approche IRB         15'749         14'373           Risques de marché         Approche IRB         114         126           Risques de marché         Approche «de minimis »         37         61           Risques opérationnels         Approche de l'indicateur de base         1'123         1'067           (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires         Approche IRB         -         -           Volant anticyclique         2'463         2'231         2006           Somme des positions pondérées en fonction du risque         2'12'791         195'340           Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque         1.2%         1.1%           Ratio des fonds propres de base (Ratio TI)         21.3%         21.4%           Ratio des fonds propres de base (Ratio TI)	Exigences en matières de fonds propres	- en milliers de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)  Fonds propres de base (T1)  Fonds propres complémentaires (T2)  Fonds propres complémentaires (T2)  Fonds propres minimaux  Approche utilisée  17'023  15'627  Risques de crédit  Approche IRB  15'749  14'373  Risques sans contrepartie  Approche IRB  114  126  Risques de marché  Approche «de minimis »  37  61  Risques opérationnels  (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires  Approche de l'indicateur de base  (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires  Approche IRB  -  Volant anticyclique  2'463  2'231  Somme des positions pondérées en fonction du risque  Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque  1.2%  Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  8.2%  7.5%  Fonds propres minimaux  4.5%  4.5%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Fonds propres pris en compte		45'364	41'759
Fonds propres de base (T1)         45'364         41'759           Fonds propres complémentaires (T2)         -         -           Fonds propres minimaux         Approche utilisée         17'023         15'627           Risques de crédit         Approche IRB         16'749         14'373           Risques de marché         Approche RB         114         126           Risques opérationnels         Approche « de minimis »         37         61           Risques opérationnels         Approche de l'indicateur de base         1'123         1'067           (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires         Approche IRB         -         -           Volant anticyclique         2'463         2'231         2'251           Somme des positions pondérées en fonction du risque         2'12791         195'340           Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque         1.2%         1.1%           Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)         21.3%         21.4%           Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)         21.3%         21.4%           Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)         21.3%         21.4%           Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)         8.2%         7.5%	Fonds propres de base durs (CET1)		45'364	41'759
Fonds propres complémentaires (T2)  Fonds propres minimaux  Approche utilisée  17'023  15'627  Risques de crédit  Approche IRB  15'749  14'373  Risques sans contrepartie  Approche IRB  114  126  Risques de marché  Approche «de minimis»  37  61  Risques opérationnels  Approche de l'indicateur de base  1'123  1'067  (-') Déductions des fonds propres minimaux nécessaires  Approche IRB   Volant anticyclique  2'463  2'231  Somme des positions pondérées en fonction du risque  Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque  1.2%  1.1%  Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  21.3%  21.4%  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  21.3%  21.4%  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  8.2%  7.5%  Fonds propres minimaux  4.5%  4.5%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  8.2%  8.1%  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.2%  1.1%	Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		-	-
Fonds propres minimaux Approche utilisée 17'023 15'627 Risques de crédit Approche IRB 15'749 14'373 Risques sans contrepartie Approche IRB 114 126 Risques de marché Approche « de minimis » 37 61 Risques opérationnels Approche de l'indicateur de base 11'123 10'067 (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires Approche IRB Volant anticyclique 2'463 2'231 Somme des positions pondérées en fonction du risque 212'791 195'340 Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque 1.2% 1.1% Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CETI) 21.3% 21.4% Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2) 21.3% 21.4% Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle) 8.2% 7.5% Fonds propres minimaux 4.5% 4.5% Volant de fonds propres 2.5% 1.9% Volant anticyclique 1.2% 1.1% CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR) 8.2% 8.1% Objectif pour les banques de catégorie 5 7.0% 7.0% Volant anticyclique	Fonds propres de base (T1)		45'364	41'759
Risques de crédit Approche IRB 15'749 14'373 Risques sans contrepartie Approche IRB 114 126 Risques de marché Approche «de minimis» 37 61 Risques opérationnels Approche «de minimis» 37 61 Risques opérationnels Approche de l'indicateur de base 1'123 1'067 (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires Approche IRB  Volant anticyclique 2'463 2'231 Somme des positions pondérées en fonction du risque 212'791 195'340 Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque 1.2% 1.1% Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1) 21.3% 21.4% Ratio des fonds propres de base (Ratio T1) 21.3% 21.4% Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2) 21.3% 21.4%  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle) 8.2% 7.5% Fonds propres minimaux 4.5% 4.5% Volant de fonds propres . 2.5% 1.9% Volant anticyclique 1.2% 1.1%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR) 8.2% 8.1% Objectif pour les banques de catégorie 5 7.0% 7.0% Volant anticyclique 1.2% 1.1%	Fonds propres complémentaires (T2)		-	-
Risques sans contrepartie Approche IRB 114 126 Risques de marché Approche «de minimis» 37 61 Risques opérationnels Approche «de minimis» 37 61 Risques opérationnels Approche de l'indicateur de base 1123 1'067 (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires Approche IRB  Volant anticyclique 2'463 2'231 Somme des positions pondérées en fonction du risque 212'791 195'340 Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque 1.2% 1.1% Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1) 21.3% 21.4% Ratio des fonds propres de base (Ratio T1) 21.3% 21.4% Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2) 21.3% 21.4%  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle) 8.2% 7.5% Fonds propres minimaux 4.5% 4.5% Volant de fonds propres 2.5% 1.9% Volant anticyclique 1.2% 1.1%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR) 8.2% 8.1% Objectif pour les banques de catégorie 5 7.0% 7.0% Volant anticyclique 1.2% 1.1%	Fonds propres minimaux	Approche utilisée	17'023	15'627
Risques de marché Approche « de minimis » 37 61 Risques opérationnels Approche de l'indicateur de base 1'123 1'067 (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires Approche IRB  Volant anticyclique 2'463 2'231 Somme des positions pondérées en fonction du risque 212'791 195'340 Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque 1.2% 1.1% Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1) 21.3% 21.4% Ratio des fonds propres de base (Ratio T1) 21.3% 21.4% Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2) 21.3% 21.4%  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle) 8.2% 7.5% Fonds propres minimaux 4.5% 4.5% Volant de fonds propres Volant anticyclique 1.2% 1.1% CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2 17.8% 17.9%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR) 8.2% 8.1% Objectif pour les banques de catégorie 5 7.0% 7.0% Volant anticyclique 1.2% 1.1%	Risques de crédit	Approche IRB	15'749	14'373
Risques opérationnels  (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires  Approche de l'indicateur de base  (-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires  Approche IRB   Volant anticyclique  2'463  2'231  Somme des positions pondérées en fonction du risque  Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque  1.2%  Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  4.5%  Volant de fonds propres  2.5%  1.9%  Volant anticyclique  1.2%  Dijectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  8.2%  8.1%  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Risques sans contrepartie	Approche IRB	114	126
(-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires Approche IRB	Risques de marché	Approche « de minimis »	37	61
Volant anticyclique2'4632'231Somme des positions pondérées en fonction du risque212'791195'340Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque1.2%1.1%Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)21.3%21.4%Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)21.3%21.4%Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)21.3%21.4%Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)8.2%7.5%Fonds propres minimaux4.5%4.5%Volant de fonds propres2.5%1.9%Volant anticyclique1.2%1.1%CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T217.8%17.9%Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)8.2%8.1%Objectif pour les banques de catégorie 57.0%7.0%Volant anticyclique1.2%1.1%	Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	1'123	1'067
Somme des positions pondérées en fonction du risque  Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque  1.2%  Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  Volant de fonds propres  Volant anticyclique  1.2%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  8.2%  8.1%  Objectif pour les banques de catégorie 5  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	(-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires	Approche IRB	-	-
Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque  1.2%  1.1%  Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  21.3%  21.4%  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  Volant de fonds propres  Volant anticyclique  1.2%  1.1%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  8.2%  8.1%  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Volant anticyclique		2'463	2'231
Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  Volant de fonds propres  Volant anticyclique  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Somme des positions pondérées en fonction du risque		212'791	195'340
Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)  Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  Volant de fonds propres  Volant anticyclique  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Volant anticyclique par rapport à la somme des positions p	oondérées en fonction du risque	1.2%	1.1%
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)  Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  Volant de fonds propres  Volant anticyclique  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Selon de catégorie 5  7.0%  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)		21.3%	21.4%
Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)  Fonds propres minimaux  4.5%  Volant de fonds propres  2.5%  1.9%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  17.8%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  8.2%  8.1%  Objectif pour les banques de catégorie 5  7.0%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)		21.3%	21.4%
Fonds propres minimaux  Volant de fonds propres  2.5%  Volant anticyclique  1.2%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  17.8%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Objectif pour les banques de catégorie 5  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)		21.3%	21.4%
Volant de fonds propres  2.5%  1.9%  Volant anticyclique  1.2%  1.1%  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  17.8%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Objectif pour les banques de catégorie 5  Volant anticyclique  1.2%  1.9%  1.1%	Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Ba	âle)	8.2%	7.5%
Volant anticyclique  CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  17.8%  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Objectif pour les banques de catégorie 5  Volant anticyclique  1.2%  1.1%	Fonds propres minimaux		4.5%	4.5%
CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2  Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)  Objectif pour les banques de catégorie 5  Volant anticyclique  17.8%  17.8%  8.2%  8.1%  7.0%  7.0%  1.1%	Volant de fonds propres		2.5%	1.9%
Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)8.2%8.1%Objectif pour les banques de catégorie 57.0%7.0%Volant anticyclique1.2%1.1%	Volant anticyclique		1.2%	1.1%
Objectif pour les banques de catégorie 5 7.0% 7.0% Volant anticyclique 1.2% 1.1%	CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et	T2	17.8%	17.9%
Volant anticyclique 1.2% 1.1%	Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon a	nnexe 8 OFR)	8.2%	8.1%
	Objectif pour les banques de catégorie 5		7.0%	7.0%
CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2 17.8% 17.9%	Volant anticyclique		1.2%	1.1%
	CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et	T2	17.8%	17.9%

	31.12.2019	31.12.2018
Objectif en matière de fonds propres T1 (selon annexe 8 OFR)	9.7%	9.6%
Objectif pour les banques de catégorie 5	8.5%	8.5%
Volant anticyclique	1.2%	1.1%
T1 disponible après déduction des exigences en T2	19.3%	19.4%
Objectif pour les fonds propres de base (selon annexe 8 OFR)	11.7%	11.6%
Objectif pour les banques de catégorie 5	10.5%	10.5%
Volant anticyclique	1.2%	1.1%
Fonds propres réglementaires disponibles	21.3%	21.4%
Leverage Ratio - en milliers de CHF		
Leverage Ratio	10.0%	10.1%
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	45'364	41'759
Engagement global	453'918	411'967
Liquidity Coverage Ratio - en milliers de CHF		
Ratio pour la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1er trimestre	173.5%	175.1%
Moyenne 2e trimestre	323.3%	181.4%
Moyenne 3e trimestre	320.2%	184.5%
Moyenne 4° trimestre	266.2%	183.9%
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Moyenne 1er trimestre	29'929	27 641
Moyenne 2e trimestre	45'957	29 955
Moyenne 3° trimestre	59'383	31 042
Moyenne 4° trimestre	58'873	31 880
Flux nets de trésorerie		
Moyenne 1er trimestre	17'254	15'787
Moyenne 2° trimestre	14'213	16'514
Moyenne 3° trimestre	18'543	16'828
Moyenne 4° trimestre	22'117	17'334



Caisse d'Epargne d'Aubonne Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21 Case postale 56 1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60 Fax 021 808 79 42 www.ceanet.ch info@cea.rba.ch

A vos côtés. Toujours.